

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001424-20250925-Delib_2025-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025
Affichage : 26/09/2025

Date de la convocation : 19/09/2025
Date d'affichage : 26/09/2025

Objet de la délibération : Adoption du plan de financement de la rénovation énergétique de l'école.

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le vingt-cinq septembre

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; de LANFRANCHI Jean Marc ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; VALLI François ; MONDOLONI Antoine ; PEDINIELLI Pierre ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; LUCIANI Maria Lisa ;

Etaient absents : DUFOUR Josée ; de PERETTI Don Napoléon (visio)

Ont donné pouvoir SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ;

Mme LUCIANI Maria Lisa a été nommée secrétaire.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'école maternelle et primaire fait l'objet, depuis plusieurs années, d'études visant à définir un programme de travaux de rénovation globale du bâti et de son environnement extérieur. Ces derniers sont partiellement vétustes, vieillissants et nécessitent des évolutions de confort ou réglementaires au regard des usages actuels et futurs de l'école, et du centre aéré. Ainsi, si la précédente étude prévoyait déjà une rénovation énergétique de l'école avec un réseau de chaleur interne alimenté par le bois-énergie, une nouvelle étude prévoit d'utiliser ce réseau interne mais de l'alimenter par une pompe à chaleur électrique qui puisse améliorer le confort d'hiver – avec le remplacement de la chaudière fioul – mais également le confort d'été dans l'école. De plus, la réactualisation de l'étude a permis de recalibrer une intervention globale de rénovation avec le remplacement de toutes les menuiseries, l'isolation des combles, du toit de la salle de jeu, des planchers, des murs touchés par les travaux, mais également l'installation d'une VMC double flux, de travaux d'éclairages... Hors enveloppe des travaux de rénovation énergétique, un budget important a été prévu pour la rénovation des cours extérieurs avec des plantations, la création de zones d'ombre, le traitement du sol. Enfin, la rénovation de l'isolation des appartements, de l'ensemble du système électrique de l'école et de la mise en accessibilité de la cour est prévue.

L'étude a respecté le cahier des charges de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires (Niveau 1 « BBC-Réno », comprenant un niveau de performance énergétique correspondant à celui du label BBC Rénovation Effinergie : - 40% économie par rapport à la consommation de référence), qui est commun avec celui de l'Etat (idem en termes d'économies d'énergie).

Il en découle un programme de travaux global qui inclut donc cette part respectant les cahiers des charges des financements de rénovation énergétique, ainsi qu'un reste à financer qui inclut les dépenses de réfection du réseau électrique, d'accessibilité, de traitement de l'extérieur de l'école et d'une partie des travaux d'isolation des appartements.

En effet, seule une partie du projet est financé par l'AUE (dépenses des travaux permettant d'atteindre le niveau 1 BBC-Réno ainsi que les dépenses de prestations intellectuelles d'AMO et de MOE proratisée du total de l'opération). Concernant le reste à financer précédemment évoqué, M. le Maire propose de solliciter le Fonds Scola de la Collectivité de Corse pour obtenir le meilleur taux de financement possible.

Ainsi, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter des subventions auprès l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie, ainsi qu'au Fonds Scola de la Collectivité de Corse et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette opération, qui respecte le plan de financement global suivant :

Plan de financement global de l'opération		
Financeurs	Participation	Montant HT (en €)
Collectivité de Corse (Fonds Scola)	29.55 %	234 779.00
Agence de l'Urbanisme et de l'Energie	50.45 %	400 924.00
Commune (autofinancement)	20 %	158 926.00
Total opération (études + travaux)		794 629.00

Le Conseil Municipal

Où cet exposé

Et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Approuve l'exposé du Maire et adhère au projet présenté ;

Adopte le plan de financement proposé ;

Autorise le Maire à solliciter des financements auprès de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie ainsi que de la Collectivité de Corse ;

Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
Maria Lisa LUCIANI



Le Maire,
Alexandre de LANFRANCHI

